



## TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE ET CROISSANCE VERTE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

### QUELS SONT LES PROJETS ?

#### EXEMPLARITÉ DU PROJET DE SOUSCEYRAC ?

Le Grand-Figeac, notre com.com et la commune de Sousceyrac ont été élus au niveau national avec une subvention de 500000 € pour faire partie des projets de « Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte » TEPcv.

Les secteurs définis par le ministère de l'écologie et de l'environnement sont multiples : Réduction de la consommation d'énergie / Diminution des pollutions et développement des transports propres / Développement des énergies renouvelables / Préservation de la biodiversité (notamment par suppression des pesticides) / Lutte contre le gaspillage et réduction des déchets /Éducation à l'environnement.

Nous craignons que pour le Haut- Ségala, ce soit essentiellement un moyen de relancer l'éolien industriel. Dans ce cadre notre com.com a disposé de financements à 80% : 24 000 € pour étudier la faisabilité d'un projet éolien, 12 000 € pour la communication sur les énergies renouvelables, 15 000 € pour l'étude technique d'une mini- turbine au lac du Tolorme. Qui finance les 20% restants ? Lors du conseil communautaire d'avril 2016 M.Teyssedou a indiqué « Les actions prévues sur le Haut- Ségala pour une somme d'environ 90 000 €...» Quels sont les différents postes ?

#### ÉOLIEN INDUSTRIEL SUR LA COM.COM , OÙ EN EST-ON ?

Le rapport de faisabilité (subvention 24 000 €) transmis en décembre 2015 par M. Jourdain précise:

**Les conditions d'accès ne sont pas favorables :** « *très difficile, voire impossible dans des conditions technico-économiques acceptables* » ce qui conduit l'auteur à l'étude d'un scénario dans un premier temps sur un seul secteur (2A) avec trois turbines de 2MW chacune, de 80m de diamètre sur un mât de 105m.

**Les raccordements sont coûteux :** les secteurs du dossier de la ZDE sont « *globalement tous éloignés des postes sources* » avec une qualité du réseau local rendant « *difficile une injection en direct* » et un « *montant élevé de la quote-part régionale* » qui « *renchérit automatiquement toute hypothèse de raccordement* ». Néanmoins, « *malgré un contexte de réseau extrêmement contraignant* » pour le scénario 2A, un raccordement en 2 tranches « *ne devrait pas dépasser 750 000 €* » « *sous réserve de confirmation par ERDF* ».

**Le rapport conclut qu'un développement de projet éolien sur le secteur 2A (Le Theil, Gorses) « peut être envisagé »** tout en attirant l'attention sur plusieurs facteurs de risque :

- « *toute difficulté importante est susceptible de mettre en péril le projet* »,
- « *l'évaluation du productible est indicative* »,
- **les critères économiques et financiers actuels « sont susceptibles d'évoluer défavorablement pendant la période du développement ».**

**Pourquoi au vu de ce rapport relancer de nouvelles études ?**

#### POURQUOI NOTRE TERRITOIRE EST INADAPTÉ À L'ÉOLIEN INDUSTRIEL

**Exemplarité du parc de Sousceyrac ?** Il comprend 7 éoliennes distantes des habitations de respectivement 1500m de Labastide du Haut-Mont, 2600 m d'Asfaux, 2750 m de Pratoucy, mais ce parc plutôt « vertueux » du point de vue de la protection des habitants **a sacrifié une famille vivant au lieu-dit de Font-Belle** notamment avec une éolienne à 800 m de l'habitation. Les nuisances sonores impactent de manière significative ces habitants: bruits insidieux et continus, ronronnement de jour comme de nuit. Les 7 éoliennes face à l'entrée de la maison balisent la totalité du paysage. Les nuisances visuelles impactent également de nombreux autres hameaux qui sont en covisibilité de plusieurs éoliennes (totalité ou partie du parc, de jour comme de nuit).

Bien évidemment pour une visibilité à plus de 10 km, le problème est totalement différent.

**Dans notre com-com, malgré une faible densité de population caractéristique des zones rurales, la structure de l'habitat est si dispersée que l'on ne peut échapper aux nuisances de l'éolien : pas une éolienne ne peut être implantée à plus de 650m des habitations (écart entre les points hauts des zones retenues et les habitations).** Cet aspect à lui seul devrait être de nature à alerter les élus dont la charge est d'œuvrer pour le bien-être des habitants. **Ils ne peuvent prendre la responsabilité de leur imposer ces nuisances.**

### **ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : OUI ABSOLUMENT**

Nous avons demandé lors du Comité Énergie du 11/10/2014 si un bilan énergétique d'électricité avait été fait : qu'en est-il ? Sommes-nous déjà un Territoire à Énergie Positive ? Que peut-on proposer pour satisfaire à des économies d'énergie plutôt que de vouloir produire toujours plus d'électricité ?

**Le document d'orientation du TEPcv insiste: "Mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois".** Les subventions allouées aux interminables et coûteuses études sur l'éolien seraient plus efficacement utilisées pour renforcer le dispositif PIG-habitat (subvention pour rénovation thermique) et permettre au plus grand nombre d'effectuer les travaux nécessaires.

**Autres pistes pour se sortir du « tout éolien » :** chauffe-eau solaire, chauffage collectif au bois, réflexion sur l'éclairage public.

### **ÉNERGIES RENOUVELABLES :**

#### **DIVERSIFIÉES, ADAPTÉES AU TERRITOIRE ET PRENANT EN COMPTE LES NUISANCES**

- **Grand éolien :** **Un éloignement machines/habitations d'au minimum 1000m doit être imposé même si les 1500m sont plus protecteurs.**
- **Solaire :** Cantal et Lot se situent dans le premier tiers des départements de France les plus ensoleillés.
- **Petite méthanisation :** l'agriculture d'élevage est dominante en Haut-Ségala.
- **Hydroélectricité :** le Lac du Tolerme initialement prévu avec mise en place d'une microcentrale (production sans doute modeste) fait l'objet d'une étude d'expertise technique financée par le TEPcv (15000€)
- **Zones commerciales et industrielles très consommatrices d'électricité :** **un plan de production d'énergie renouvelable pourrait être proposé sur ces zones à Figeac.**
- Concernant le parc de Sousceyrac, nous espérons que les chiffres de production seront accessibles : consommation électrique du parc et production du parc pour une lisibilité totale.

**Les zones rurales ne peuvent être mises au service des zones urbaines sans précaution :** l'éolien industriel de grande taille est incompatible avec le maintien des possibilités de développements diversifiés (tourisme, secteur résidentiel attractif par sa qualité de vie et ses paysages).

### **Les dangers de la densification : C'est maintenant**

Quand il y a un parc, il y en a plusieurs ; nous avons alerté les habitants de la com.com sur le danger de voir notre territoire devenir un Lévézou bis (tract de 2014). C'est ce qui est en train de se passer : après Sousceyrac, Comiac, Parlan-Roumégoux, des communes du plateau de Glénat et après ??? Ces projets sont bien peu soucieux de l'éloignement des aérogénérateurs aux habitations (par exemple à Comiac : 750m).

## **NOUS RESTONS OPPOSÉS À UN PROJET ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DU HAUT- SÉGALA CAR :**

### **AUCUNE DISTANCE RAISONNABLE N'EST POSSIBLE**

### **LE PROJET SERAIT COUTEUX ET À RISQUE**

### **L'EXTENSION DES PARCS À PARTIR DE SOUSCEYRAC NE PERMETTRAIT PLUS AUCUNE ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

ne pas jeter sur la voie publique

